

**Délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 51-21
Séance du lundi 22 novembre 2021**

Rendue exécutoire

Le Bureau du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le lundi 22 novembre 2021 à 14h00 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

PRÉSENTS :

M ^{me} Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Xavier HAQUIN	Vice-président
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M. Christophe NOELETTE	Administrateur
M ^{me} Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur

6 présents

ABSENTS/EXCUSES ayant donné pouvoir :

M ^{me} Sabrina ECARD CAVECCHI	Administratrice, ayant donné pouvoir à M ^{me} Marie-Christine CAVECCHI
---	---

1 absente ayant donné pouvoir

Services internes VOH :

Présentiel : M^{me} Séverine LEPLUS, M. CAVITTE, M^{me} POINLANE, M. CLAUDE, M. CARMIER, M^{me} BARRANCO

En visio : M^{me} GRIESBACH, M^{me} BEHLOUL

Direction/Service : Direction de la maîtrise d'ouvrage/Direction des ressources - service juridique

Objet : Constitution de servitude de passage de canalisation des eaux pluviales sur le terrain situé rue de la clef des Champ à Menucourt, constituant le lot 8a de la Zac d'Alçon appartenant à Val d'Oise Habitat profit du lot 8b.

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°27-21 du 28 juillet 2021 actant les délégations du Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur général ;
Vu le rapport présenté au Bureau du 22 novembre 2021 relatif à l'objet susvisé.

CONSIDERANT la demande formulée par le promoteur PROMOGIM de constitution d'une servitude de passage de canalisation des eaux pluviales sur le lot 8a de la Zac d'Alçon appartenant à l'office au profit du lot 8b ;

CONSIDERANT que l'ensemble des frais inhérents à la constitution de la servitude, notamment les frais liés à l'établissement de l'acte authentique et à sa publication au service de la publicité foncière, sera à la charge exclusive de PROMOGIM ;

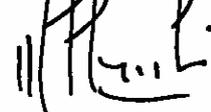
CONSIDERANT que la servitude est consentie avec une contrepartie financière de 8 256 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Directeur général ou son représentant dans le cadre des délégations de signature en vigueur à signer l'acte authentique de constitution de servitude de passage de canalisation des eaux pluviales sur le lot 8a de la Zac d'Alçon à Menucourt, parcelle cadastrée section A n°380 appartenant à Val d'Oise Habitat et située rue de la clef des Champs à Menucourt, au bénéfice du lot 8b ;
- **AUTORISE** le Directeur général ou son représentant habilité à signer tous les documents ou actes nécessaires à la formalisation de ladite servitude.

Approuvé à l'unanimité

Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente



Marie-Christine CAVECCHI